

03 Questions jointes de Mme Kattrin Jadin au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'overdose de caféine chez les jeunes" (n° 3165)

03.01 **Kattrin Jadin:** J'ai déposé deux questions portant le même titre mais adressées à deux ministres différents.

Le président: Le gouvernement est un et indivisible.

03.02 **Kattrin Jadin:** Selon un article de *La Dernière Heure* du 23 février, le taux de caféine présent dans l'organisme des jeunes dépasserait la norme requise. Une étude pédiatrique menée aux États-Unis indique qu'un jeune ingurgite trop de caféine par le biais de boissons énergisantes (jusqu'à 800 mg par jour).

Parmi les effets secondaires, on constate des détériorations du foie, des déficiences rénales, des troubles respiratoires, de l'hypertension, des problèmes cardiaques.

Ce phénomène prend particulièrement de l'ampleur lors d'événements comme les concerts, festivals, etc. Disposons-nous en Belgique d'une étude sur le taux de caféine ingurgitée par les jeunes?

03.03 **Laurette Onkelinx, ministre:** La caféine est une substance autorisée dans les boissons non alcoolisées pour laquelle une limite maximale est fixée à 320 mg/litre. La législation actuelle impose des avertissements à destination des consommateurs vulnérables, femmes enceintes et allaitantes, enfants jusqu'à seize ans et sujets sensibles à la caféine. Ces mentions sont légalement obligatoires en vertu de l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires non préemballées et en vertu du règlement 1924/2006 de l'Union européenne.

Une enquête de consommation conduite en 2004 n'a pas permis de déterminer l'ingestion précise de la caféine chez les enfants. Une autre enquête est en projet sur les habitudes alimentaires des enfants de quatre à seize ans.

J'ai fait diligenter, fin 2009, un avis par le Conseil supérieur de la santé sur les boissons énergisantes.

L'analyse a montré que, chez les enfants, le remplacement de cola et d'autres boissons non alcoolisées par des boissons énergisantes peut représenter une augmentation sensible de l'apport journalier en caféine.

Le Conseil supérieur de la santé recommande de ne pas consommer de boissons énergisantes de manière régulière ou excessive, en veillant à s'en tenir à un apport journalier en caféine inférieur à 400 mg (voire 300 mg) pour les adultes, et de déconseiller la consommation de boissons énergisantes aux femmes enceintes et allaitantes, aux enfants jusqu'à seize ans et aux sujets sensibles à la caféine.

Mon administration a demandé au Conseil supérieur de la santé d'émettre un avis global sur la caféine afin de déterminer si la réglementation en la matière doit être modifiée. Je devrais avoir les résultats dans la deuxième moitié de 2011.

J'ai interpellé en septembre 2010 le commissaire européen John Dalli quant à l'augmentation de la consommation de caféine et quant à la recherche de solutions au niveau européen.

03.04 **Kattrin Jadin:** Je pense aussi que c'est un phénomène qu'il convient de porter au niveau européen. Je constate que le travail a été bien fait.

L'incident est clos.